

Des mineurs font valoir le préjudice d'anxiété

by Entreprise & Carrières - mardi, février 17, 2015

<http://correspondances.fr/des-mineurs-font-valoir-le-prejudice-danxiete/>

Le 6 février dernier, le conseil des prud'hommes de Longwy (Meurthe-et-Moselle) a reconnu le préjudice d'anxiété à 10 anciens mineurs de fer et réveillé l'espoir de 850 retraités des Houillères du bassin de Lorraine (HBL), en Moselle.

Le délibéré des prud'hommes a accordé à dix anciens salariés de Lormines une indemnisation de 4 500 euros par personnes (contre une demande de 30 000 euros) pour avoir été exposés durant toute leur carrière à des cocktails de produits toxiques et cancérigènes. Les anciens mineurs de fer ont fait état de cancers de la vessie, du rein ou du cerveau.

La liste des pathologies présentées par les anciens mineurs de charbon des HBL dans l'est mosellan n'est pas moins impressionnante. 850 d'entre eux ont entamé une procédure pour obtenir réparation de leur crainte permanente d'une maladie mortelle. La décision des prud'hommes de Forbach n'interviendra pas avant la fin de l'année et celle de Longwy fera sans doute l'objet d'un appel.